

A photograph showing a large audience from behind, all with their hands raised in the air. In the background, several men in suits are standing on a stage, one in a red suit being particularly prominent. The setting appears to be a formal assembly or parliament.

RAPPORT

12/2024

La transparence à l'Assemblée nationale

C'est maintenant ?



CONGO RESEARCH
GROUP



GROUPE D'ÉTUDE
SUR LE CONGO

Center on
International
Cooperation

NYU ARTS & SCIENCE

Ebuteli est un institut congolais de recherche sur la politique, la gouvernance et la violence. Ebuteli (« escalier », en lingala) se donne pour mission de promouvoir, à travers des recherches rigoureuses, un débat informé pour trouver des pistes de solution aux nombreux défis auxquels la RDC est confrontée. Dans un environnement très souvent obscurci par des rumeurs faciles à propager, Ebuteli espère que son travail contribuera à un débat éclairé sur les questions de grande importance nationale.

L'ensemble de nos publications, blogs, et podcasts sont disponibles sur : <https://www.ebuteli.org>

Le Groupe d'étude sur le Congo (GEC) a été fondé en 2015 afin de promouvoir une recherche une approche large. Pour nous, les racines de cette violence se trouvent dans une histoire de gouvernance prédatrice qui remonte à la période coloniale et qui relie les versants des collines du Kivu aux intrigues politiques et à la corruption à Kinshasa, ainsi que dans les capitales d'Europe, de Chine et d'Amérique du Nord. Aujourd'hui, les recherches du GEC visent à expliquer à un large public les interactions complexes entre la politique, la violence et l'économie politique au Congo.

<https://www.congoresearchgroup.org>



Ce rapport a été réalisé grâce au financement de l'Agence suédoise pour le développement international. Son contenu relève de la seule responsabilité d'Ebuteli et du GEC. Il ne reflète pas nécessairement les opinions de la Suède.

Photo de couverture : une séance plénière à l'Assemblée nationale, dans la salle des Congrès du Palais du peuple, le mercredi 27 janvier 2021.

Crédit : @AssembleeNatRDC/Twitter.

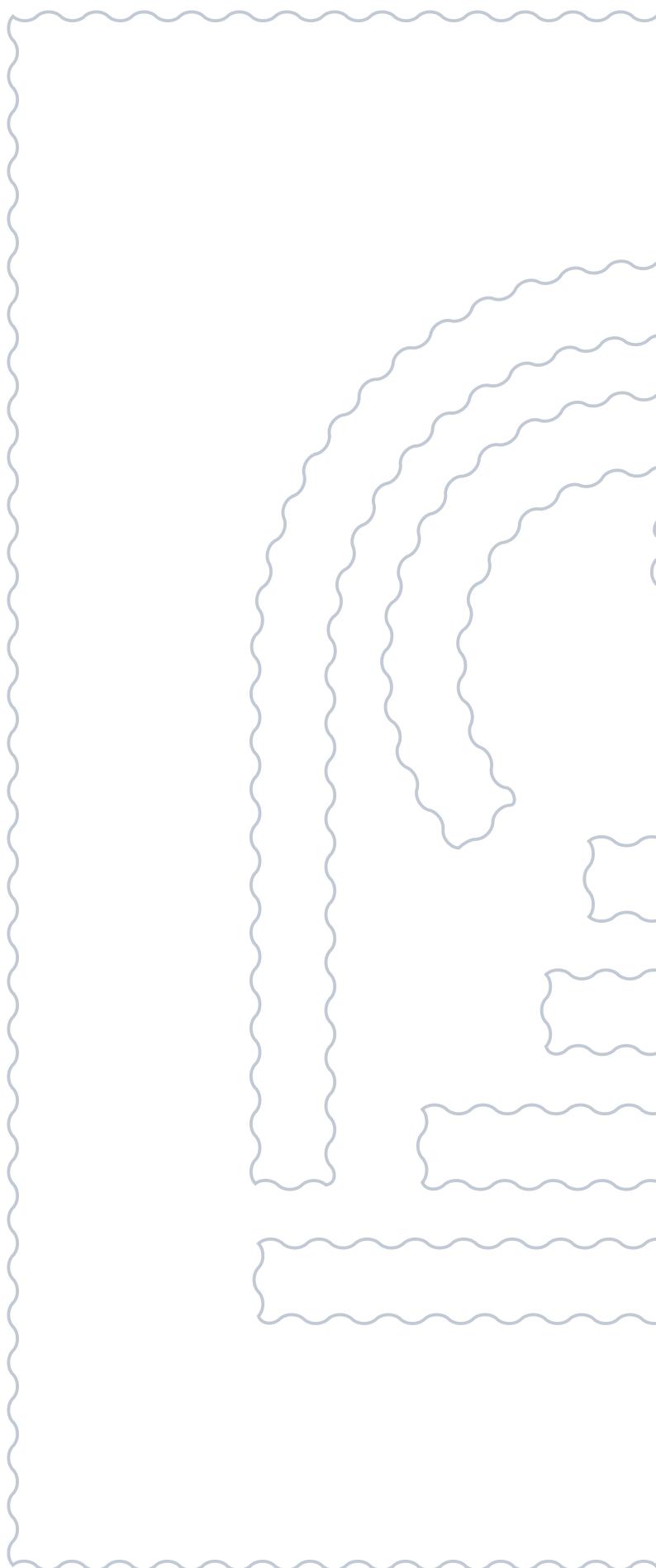
Contenu

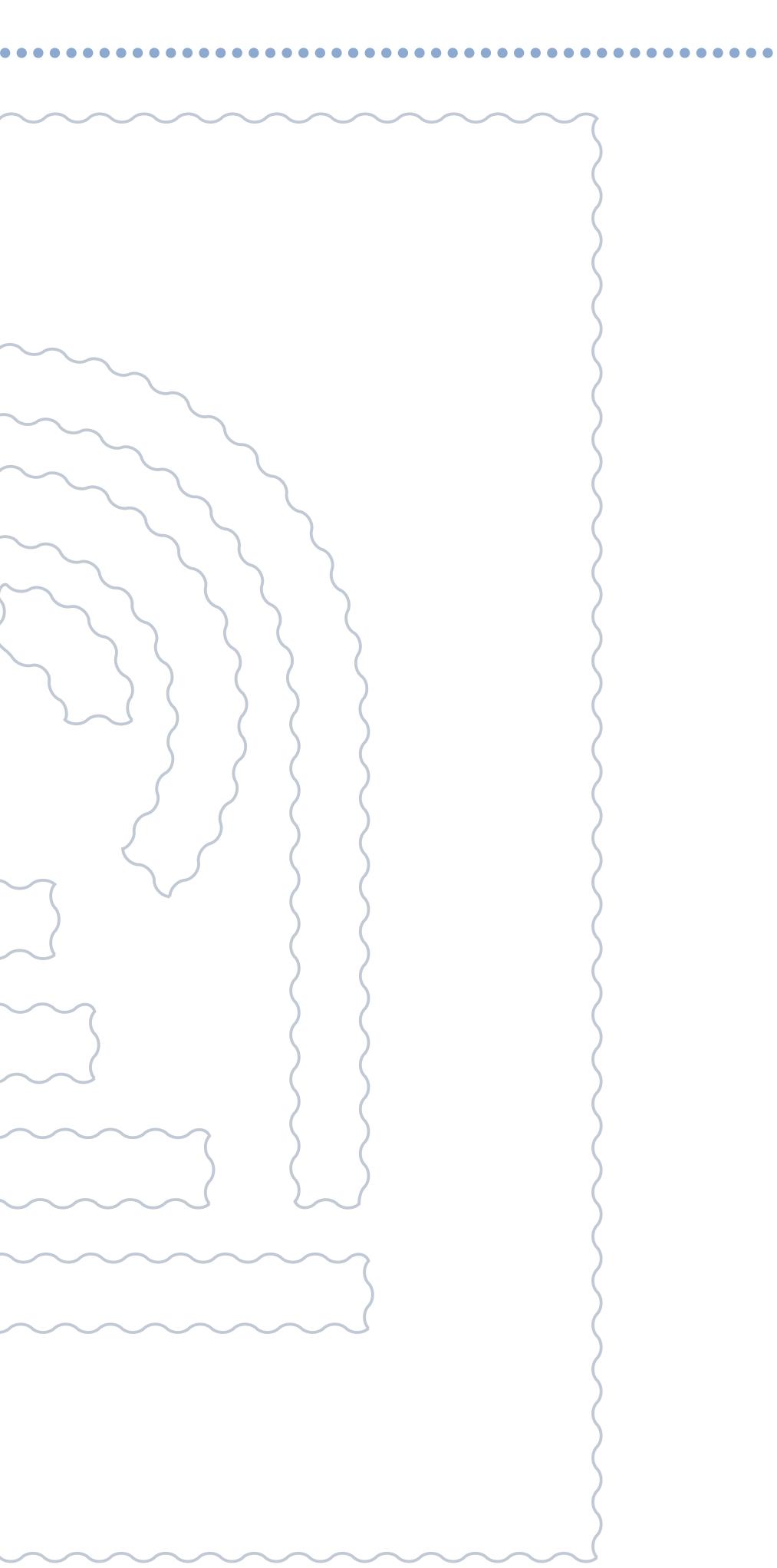
Introduction.....	8
Méthodologie.....	10
Contexte	11
Situation historique et actuelle de l'Assemblée nationale en RDC	11
Transparence parlementaire, pour quoi faire ?	12
Défis de la transparence à l'Assemblée nationale.....	14
L'opacité des processus législatifs : un défi quotidien	14
Le bureau d'études sous influence politique	14
Des initiatives législatives suspendues à des intérêts politiques	15
Une procédure de vote peu transparente et opaque	17
L'inefficacité du contrôle parlementaire : un obstacle à la redevabilité	19
La majorité parlementaire comme frein au contrôle	19
Des pratiques mercantiles et partisanes en cause	20
Les effets de la corruption sur le contrôle parlementaire	21
Une redevabilité en péril	21
La sectarisation du contrôle parlementaire, l'efficacité	22
Défis du travail du député national en RDC.....	24
La difficulté d'accéder aux documents parlementaires	24
Les pressions politiques et le gel des débats	25
Le manque de formation et l'adaptation difficile	25
Le temps, les conditions et le climat de travai	26

.....	
Facteurs contributifs aux défis de transparence	28
Une culture politique fermée et permissive	28
La solidarité parlementaire et la majorité comme blocages à la transparence	28
Le train de vie des institutions, les huis-clos, et la rétention de l'information	29
L'absence d'une législation contraignante pour l'accès à l'information	29
Le manque de volonté politique pour une communication efficace	30
Une méfiance populaire à l'égard des chambres parlementaires	30
Bonnes pratiques internationales en matière de transparence parlementaire.....	32
Modèles de transparence active et passive dans les parlements	32
Modèle kényan : un exemple de transparence active	33
Impact des pratiques de transparence sur la gouvernance	33
Conclusion et recommandations.....	35
Synthèse des constatations	35
Recommandations pratiques pour l'amélioration de la transparence	35
La nécessité d'un renouveau institutionnel	36
Notes de fin.....	37

Glossaire des acronymes et des termes techniques

AFDL	Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo.
CREEDA	Centre de recherches et d'études sur l'État de droit en Afrique.
ECOFIN	Commission économique et financière de l'Assemblée nationale.
GEC	Groupe d'étude sur le Congo.
HCR	Haut conseil de la République.
HCR-PT	Haut conseil de la République - Parlement de transition.
IDEA	Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale.
Livre bleu	Registre officiel utilisé pour tracer le parcours des projets et propositions de loi déposés à l'Assemblée nationale.
MPR	Mouvement populaire de la révolution.
Quorum	Nombre minimum de députés requis pour qu'une séance de l'Assemblée nationale puisse valablement délibérer ou voter.
RDC	République démocratique du Congo.
SNEL	Société nationale d'électricité.
Talatala	Baromètre congolais de suivi de l'activité parlementaire et des actions de l'exécutif, initié par Ebuteli et le Groupe d'étude sur le Congo (GEC).
USN	Union sacrée de la nation.





Introduction

Alors, où est passée la transparence à l'Assemblée nationale ? C'est la question centrale à laquelle ce rapport cherche à répondre. Censée être le temple de la démocratie, la chambre basse du Parlement congolais devrait jouer un rôle essentiel dans le régime semi-présidentiel, tel que mis en place par la Constitution du 18 février 2006, modifiée et complétée depuis. Ce régime combine des éléments du régime présidentiel, avec l'élection du président de la République au suffrage universel direct, et du régime parlementaire, avec la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale. Par ailleurs, la répartition des compétences entre le pouvoir central et les provinces reflète un régionalisme politique qui renforce l'autonomie des entités décentralisées. Cependant, malgré ces promesses constitutionnelles, l'Assemblée nationale est souvent critiquée pour son manque de transparence et de redevabilité. Des pratiques opaques continuent de compromettre son fonctionnement.

Lors de nos discussions préliminaires avec des experts parlementaires, des députés, ainsi que d'anciens et actuels membres du bureau de l'Assemblée nationale, nous avons constaté que si le cadre normatif des processus législatifs est globalement en place, sa mise en œuvre reste problématique. Des comportements individuels déviants et des pratiques institutionnelles non conformes à l'éthique parlementaire entravent la transparence. L'un des principaux défis identifiés est la gestion inadéquate du « *livre bleu* », un recueil fondamental pour la traçabilité des initiatives législatives, mais qui est mal tenu. De plus, la manipulation du bureau d'études par certains acteurs internes et externes à l'Assemblée nationale aggrave encore l'opacité des processus législatifs.

Le contrôle parlementaire, bien que théoriquement bien défini, souffre également de graves dysfonctionnements dans son application. Des pratiques telles que la « sectarisation » du contrôle, où les députés privilient les intérêts locaux de leur circonscription, et la théâtralisation des débats publics, compromettent l'efficacité de ce contrôle. De plus, la sélectivité partisane dans le choix des propositions de lois soumises au débat en plénière accentue ces dysfonctionnements, favorisant certaines initiatives au détriment d'autres pour des raisons politiques. Ces dynamiques sapent la confiance des citoyens dans leurs institutions et fragilisent davantage la redevabilité parlementaire.

Depuis septembre 2020, le Groupe d'étude sur le Congo (GEC), centre de recherche indépendant de l'Université de New York, conjointement avec Ebuteli depuis février 2022, documente l'activité parlementaire des 500 députés nationaux. Le baromètre Talatala met en évidence les nombreux défis auxquels l'Assemblée nationale est confrontée, notamment la gestion des listes de présence, la sincérité des quorums, l'organisation des votes, et l'efficacité du contrôle parlementaire. Ces pratiques opaques affaiblissent la gouvernance démocratique et creusent le fossé entre les citoyens et leurs représentants.

L'objectif de ce rapport est double : d'une part, il vise à évaluer la transparence à l'Assemblée nationale durant la législature 2019 - 2023 en s'appuyant sur un cadre théorique solide et des exemples de bonnes pratiques internationales, et d'autre part, il propose des recommandations concrètes pour transformer cette institution en un véritable modèle de transparence et de redevabilité. Ce rapport n'est donc pas seulement un diagnostic ; c'est un appel à l'action. En particulier, en ce début de nouvelle législature en République démocratique du Congo (RDC), il invite les députés, les citoyens, les organisations de la société civile et les partenaires internationaux à œuvrer ensemble pour une Assemblée nationale plus transparente, plus responsable, et plus en phase avec les aspirations du peuple congolais.

Méthodologie

Dans le cadre de cette étude, nous avons adopté une approche méthodologique qui repose sur l'analyse des données existantes et des documents officiels, en s'assurant de la rigueur et de la fiabilité de chaque étape du processus. Tout a commencé par un atelier préliminaire de validation méthodologique, réunissant des députés, des experts et des spécialistes de la transparence parlementaire. Cet atelier a joué un rôle déterminant, car il a permis de discuter et d'ajuster les hypothèses de recherche, de définir les objectifs précis de cette étude, et de valider les instruments de collecte de données. En rassemblant ces voix diverses dès le départ, nous avons pu identifier certaines lacunes qui ont guidé les ajustements nécessaires pour garantir une analyse plus pertinente.

Notre analyse repose ensuite sur une exploitation minutieuse de sources de données fiables et vérifiées. Nous avons utilisé principalement les données déjà collectées par Talatala, le baromètre de l'activité parlementaire et du suivi de l'exécutif en RDC, ainsi que des documents parlementaires publics. Cette approche documentaire a permis de rester ancré dans les faits, tout en évitant les biais potentiels liés à la collecte de nouvelles données.

En complément, une analyse documentaire approfondie a été menée. Nous avons examiné les archives parlementaires, les rapports officiels, les procès-verbaux des sessions, ainsi que d'autres publications pertinentes. Cette phase d'analyse documentaire nous a permis de comprendre objectivement les pratiques de transparence au sein de l'Assemblée nationale et d'identifier les obstacles institutionnels. Le recours à ces sources nous a aidés à explorer la manière dont les mécanismes de transparence sont (ou ne sont pas) appliqués dans les pratiques courantes, sans laisser place à une interférence subjective.

Enfin, des questionnaires ont été utilisés pour recueillir des informations supplémentaires auprès des députés et des experts en législation. Nous avons pris soin de structurer les questions de manière à éviter toute analyse ou interprétation de la part des participants, privilégiant plutôt la description de faits concrets. Cette méthode a contribué à éviter les réponses biaisées et à obtenir des données brutes, reflétant les réalités parlementaires de manière fidèle et factuelle.

Tout au long de cette étude, nous avons également veillé à prendre en compte les considérations éthiques et la gestion des risques, en assurant la confidentialité des informations sensibles et en obtenant le consentement éclairé des participants. Cela a permis de mener cette recherche avec intégrité, tout en respectant les normes éthiques.

Contexte

Situation historique et actuelle de l'Assemblée nationale en RDC

Le Parlement congolais, mis en place pour la première fois le 17 juin 1960 sous la loi fondamentale de la même année, a traversé une histoire ponctuée de crises politiques. De 1960 à 1965, le premier Parlement bicaméral de la République comprenait une chambre des représentants composée de 137 députés¹. Il a joué un rôle essentiel dans l'élection du premier chef de l'État, Joseph Kasa Vubu, ainsi que dans l'investiture du gouvernement de Patrice Lumumba.

La crise politique entre le président Kasa Vubu et son Premier ministre Lumumba a conduit, en 1965, à la prise de pouvoir de Joseph Mobutu. Celui-ci suspend certaines dispositions constitutionnelles et met en place un régime autoritaire basé sur la Constitution de Luluabourg, promulguée le 1er août 1964. Entre 1965 et 1967, la RDC fonctionne sans Parlement actif, jusqu'à l'instauration d'un Parlement monocaméral sous la deuxième République en 1970.

Entre 1975 et 1977, la chambre basse compte 210 députés désignés par le bureau politique du Mouvement populaire de la révolution (MPR), élus par acclamation². Cette législature est interrompue prématurément par la « guerre du Shaba »³, entraînant une révision de la Constitution en 1978, et la réinstauration de l'Assemblée nationale. En 1992, face aux pressions internes et internationales, Mobutu concède la création du Haut conseil de la République (HCR), organe de transition regroupant les forces politiques et sociales du pays, pour superviser la période de transition.

En 1994, après la crise du dédoublement du Parlement issu de la Conférence nationale souveraine par celui imposé par Mobutu, le HCR évolue en Haut conseil de la République-Parlement de transition (HCR-PT). Ce Parlement de transition, composé de 700 membres, est chargé de préparer le pays à la tenue d'élections démocratiques. De fait, ce Parlement de transition représente une première tentative de retour à une forme de légitimité parlementaire après des années de régime autoritaire. Cependant, la prise de pouvoir de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) en 1997, menée par Laurent-Désiré Kabila, met un terme à cette tentative, en congédiant le Parlement.

Cette série d'événements historiques a jeté les bases des défis parlementaires contemporains, notamment en matière de transparence et de contrôle du pouvoir exécutif. Au début des années 2000, le dialogue inter-congolais conduit à la réintroduction d'un Parlement bicaméral, composé de l'Assemblée nationale et du Sénat, mettant fin à près de quarante ans sans cette architecture institutionnelle⁴. Actuellement, l'Assemblée nationale compte 500 sièges répartis sur 182 circonscriptions, avec des membres élus au suffrage universel direct et secret.

Cependant, en raison d'irrégularités graves, les dernières élections législatives ont été annulées dans les circonscriptions de Masimanimba et de Yakoma, et n'ont pas pu être organisées dans les territoires de Rutshuru, Masisi, dans le Nord-Kivu, ainsi qu'à Kwamouth, dans le Maï-Ndombe.

L'Assemblée nationale actuelle est largement dominée par la coalition de l'Union sacrée de la nation (USN), qui contrôle 93 % des sièges. Cette majorité écrasante accentue les préoccupations concernant la transparence des travaux parlementaires, soulevant des questions sur la possibilité d'un véritable contrôle parlementaire indépendant.

Transparence parlementaire, pour quoi faire ?

Depuis l'indépendance, le Parlement congolais a fonctionné de manière intermittente, souvent sous le contrôle de l'exécutif. Lors de la précédente législature par exemple, certains députés ont même soutenu que « *l'Assemblée nationale était devenue une simple caisse de résonance⁵* ». Cette situation a été exacerbée notamment par le gel du contrôle parlementaire. Sur les 177 moyens de contrôle et d'information déposés et documentés par Talatala entre septembre 2020 et décembre 2023, seulement 11 ont été examinés⁶. Les initiatives comprenaient des questions orales avec ou sans débat, écrites, des interpellations et des motions de censure et de défiance.

Ce phénomène de blocage parlementaire n'est pas nouveau dans l'histoire politique du Congo. À plusieurs reprises, le contrôle exercé par des forces politiques dominantes sur l'Assemblée nationale a limité sa capacité à jouer un rôle de contre-pouvoir face à l'exécutif. Au fil des ans, ce type de contrôle a accentué la distance entre les représentants et les représentés, renforçant la méfiance du peuple à l'égard de ses institutions. L'absence de transparence au sein de l'Assemblée nationale a contribué à affaiblir la responsabilité des élus, privant les citoyens de leur droit fondamental de comprendre et participer au processus démocratique.

Dans ce contexte, la transparence parlementaire apparaît non seulement comme une exigence démocratique, mais également comme un outil indispensable pour restaurer la légitimité du Parlement aux yeux des citoyens. Le manque de mécanismes clairs permettant aux citoyens de suivre les débats, de connaître les votes ou la présence des députés, et d'accéder aux informations parlementaires, a progressivement érodé la confiance dans les institutions démocratiques. En 2022, plus de 45 % des Congolais sondés considéraient les députés et les sénateurs comme « très corrompus », faisant chuter la cote de confiance du Parlement sous les 35 %⁷.

Dans d'autres pays, des réformes visant à améliorer la transparence ont montré des résultats positifs. Par exemple, au Kenya, le développement d'un cadre législatif transparent, avec un accès public aux débats et aux votes, a considérablement renforcé la redevabilité des élus. En RDC, l'adoption de réformes similaires, telles que la publication des listes de présence et des résultats des votes, serait une étape déterminante pour rendre l'Assemblée nationale plus accessible et renforcer la confiance des citoyens.

La transparence parlementaire pourrait alors jouer un rôle décisif dans la restauration de la confiance perdue au fil des législatures. En rendant visibles les actions de chaque député, la transparence parlementaire permettra non seulement de responsabiliser les élus, mais aussi de créer un environnement dans lequel les citoyens peuvent suivre les prises de décisions et évaluer leur impact sur la gestion des affaires publiques.

Défis de la transparence à l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale, institution centrale de la démocratie du pays, est soumise à de nombreuses critiques en raison de son manque de transparence. Ce constat n'est pas nouveau, mais il s'est aggravé avec les tensions politiques croissantes et l'inefficacité des mécanismes internes censés garantir une gouvernance exemplaire. Deux aspects majeurs émergent : l'opacité des processus législatifs et l'inefficacité du contrôle parlementaire, qui ne cessent d'éroder la confiance des citoyens et de ternir l'image de cette institution. Ces enjeux ne sont pas simplement des défaillances techniques, mais reflètent une gestion institutionnelle marquée par des influences politiques extérieures et un manque de rigueur interne.

L'opacité des processus législatifs : un défi quotidien

La gestion défaillante du « *livre bleu* »

Le travail parlementaire à l'Assemblée nationale congolaise est souvent miné par une gestion obscure des initiatives législatives, notamment à travers la gestion inadéquate du « *livre bleu* », un recueil fondamental pour la traçabilité des projets et propositions de loi. En principe, chaque texte, une fois déposé au bureau de l'Assemblée nationale, y est consigné, permettant ainsi de suivre son parcours jusqu'à son adoption ou son rejet. Si une proposition ou un projet de loi venait à se perdre, il suffirait alors de vérifier son numéro d'enregistrement dans ce registre, tenu par la direction des séances, l'un des services de greffe de l'Assemblée nationale. Ce mécanisme essentiel est censé offrir une garantie minimale de transparence, en assurant un suivi constant des projets législatifs et en permettant à quiconque de vérifier le statut des textes.

Cependant, dans la pratique, ce dispositif indispensable souffre de nombreux dysfonctionnements. Le registre est souvent mal tenu, mis à jour de façon irrégulière, et l'accès public à ce dernier est très limité⁸. La gestion approximative du « *livre bleu* », combinée aux omissions et erreurs fréquentes, contribue à fragiliser l'intégrité du processus législatif. En outre, l'absence de publicité autour de ce registre empêche les citoyens et les observateurs extérieurs de suivre l'évolution des initiatives législatives. Cela accroît la méfiance envers les processus parlementaires. L'absence d'une traçabilité claire, qui permettrait à tous – y compris les citoyens – de suivre l'évolution d'un projet ou d'une proposition de loi, affaiblit encore davantage la perception de transparence au sein de cette institution.

Le bureau d'études sous influence politique

Parallèlement à ces dysfonctionnements, le rôle du bureau d'études⁹ de l'Assemblée nationale est également un point de crispation. Ce service technique, censé fournir des avis non contraignants sur la conformité juridique des textes proposés par les députés et le gouvernement, est parfois perçu comme une

boîte noire de l'Assemblée nationale. Officiellement, il garantit que les textes respectent la Constitution et les autres cadres législatifs du pays, mais en pratique, il n'est pas rare que certains députés se plaignent de blocages inexplicables ou de retards excessifs dans la délivrance des avis. Ces lenteurs administratives, parfois perçues comme délibérées, alimentent les critiques à l'égard du bureau d'études, vu comme un instrument pouvant être manipulé par des acteurs politiques.

Bien que les avis du bureau d'études ne soient pas contraignants, la sélectivité avec laquelle certains textes sont traités soulève des interrogations. Par exemple, il a été constaté que certaines propositions de loi, bien qu'elles respectent les critères techniques, sont bloquées pendant de longues périodes sans justification claire. C'est le cas, entre autres, de la proposition de loi relative à l'accès à l'information déposée depuis le 14 septembre 2020 par Moïse Nyarugabo, alors élu d'Uvira, et de celle modifiant et complétant le code pénal en ce qui concerne la corruption portée par Pasi Zapamba, élu de Popokabaka. Ce traitement différencié des textes législatifs semble indiquer des interventions externes ou internes visant à ralentir ou à empêcher l'examen de certaines initiatives jugées sensibles ou politiquement dérangeantes. Cette manipulation, subtile mais omniprésente, sape la transparence parlementaire.

L'exemple emblématique de cette influence politique est la controversée proposition de « *loi Tshiani* » sur la congoleté. Bien que cette proposition ait reçu, le 25 septembre 2021, un avis défavorable du bureau d'études, elle a été déposée de nouveau le 17 mars 2023. Cette fois, elle a été inscrite au calendrier des travaux lors de la session de mars 2023, quelques mois avant l'élection présidentielle. Cette initiative visait à renforcer les critères d'éligibilité à la présidentielle en excluant les candidats non nés de père et de mère congolais, et son inscription au calendrier malgré l'avis défavorable montre à quel point des dynamiques politiques peuvent prévaloir sur des considérations juridiques. On peut également citer ici d'autres initiatives qui ont reçu des avis défavorables du bureau d'études, mais qui ont tout de même été examinées et adoptées en séance plénière, telles que la proposition de loi portant création de l'ordre national « *Héros nationaux* » et celle sur l'ordre national du Léopard.

Cette situation met en lumière une faille structurelle au sein de l'Assemblée nationale : le système censé garantir la transparence législative se trouve confronté aux enjeux politiques et aux pratiques opaques, souvent incompréhensibles pour les citoyens et même pour certains députés.

Des initiatives législatives suspendues à des intérêts politiques

En outre, la faiblesse des mécanismes de suivi législatif fait que des projets ou de propositions de loi importants se retrouvent perdus ou négligés dans le labyrinthe institutionnel. L'exemple de la proposition de loi sur le barreau, qui a été adopté après un débat houleux et transmis à la présidence de la République pour promulgation à l'issue de la session ordinaire de septembre 2018, mais qui reste introuvable à ce jour, en est une illustration

frappante. Il en est de même, dans une certaine mesure, de la proposition de loi modifiant et complétant le code pénal en ce qui concerne la suppression des peines des travaux forcés et de servitude pénale, déposée le 10 juin 2020 par le député Garry Sakata. Ces exemples illustrent bien les lacunes du suivi législatif, où des textes essentiels peuvent disparaître des radars institutionnels sans qu'aucune mesure corrective ne soit envisagée.

Du dépôt à la promulgation



Un autre aspect préoccupant est la prolifération des lois d'habilitation, par lesquelles le gouvernement demande au Parlement l'autorisation de légiférer par ordonnance-loi pendant les périodes de vacances parlementaires. Si la Constitution permet cette pratique dans des cas d'urgence¹⁰, on a assisté ces dernières années à une multiplication des lois d'habilitation, souvent sur des textes de réforme majeurs, tels que la loi sur la programmation militaire, celle sur la liberté de presse ou le code du numérique.

En contournant le débat parlementaire en plénière, ces textes échappent à la rigueur démocratique et à l'examen approfondi qu'ils mériteraient. Ce phénomène, aggravé par l'usage fréquent des motions d'ordre lors de l'examen des projets de loi de ratification de ces ordonnances-lois, reflète une tendance inquiétante vers une concentration des pouvoirs au sein de l'exécutif, au détriment du rôle législatif du Parlement.

Une procédure de vote peu transparente et opaque

La procédure de vote à l'Assemblée nationale constitue également un défi à la transparence législative. Le vote, qui devrait incarner l'expression démocratique des représentants du peuple, se déroule souvent dans des conditions qui soulèvent des doutes quant à la sincérité et à la transparence du processus. Ce moment clé de la prise de décision parlementaire est fréquemment entaché d'irrégularités, qui, à l'intérieur de l'hémicycle, sont devenues presque normales.

Lors des appels nominaux, il est courant que des députés répondent à la place de collègues absents ou que des assistants parlementaires s'impliquent pour voter en leur nom. Ce phénomène, qui choquait autrefois, s'est peu à peu normalisé au fil des législatures, au point de ne plus surprendre personne. La fraude au vote est ainsi devenue une pratique banalisée, sapant la légitimité du processus de représentation sur lequel repose l'Assemblée nationale. Un exemple particulièrement révélateur s'est produit, le 2 juin 2022, lors du vote sur la proposition de loi modifiant la loi électorale. Le déroulement du scrutin fut si chaotique que des députés absents se virent attribuer des votes. À la surprise générale, le bureau de l'Assemblée nationale annonça un résultat de 405 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention », alors que moins de 400 députés étaient présents. Ce jour-là, *Talatala* n'avait pu documenter que 224 votes¹¹.

En fait, lors de votes portant sur des textes sensibles, l'atmosphère devient encore plus délétère. Certains députés de la majorité prennent l'initiative de répondre en chœur à l'appel des noms, ce qui crée une pression insoutenable et compromet la sincérité des résultats. Cette dynamique reflète un environnement où la transparence et la liberté d'expression des députés sont souvent mises à mal.

Les listes de présence, qui devraient garantir un quorum précis, ne sont pas épargnées par ces irrégularités. Chaque député est pourtant tenu de signer une liste pour marquer sa présence à une plénière. Dans la pratique, il arrive, très souvent, que certains

signent puis quittent la salle avant le début du vote. D'autres, absents, voient leur nom utilisé pour renforcer artificiellement la légitimité des scrutins. De telles pratiques, qui affectent le calcul du quorum, créent une illusion de conformité et contribuent à l'opacité générale du processus législatif. D'autant que le quorum lui-même, censé être vérifié scrupuleusement, est souvent sujet à des manipulations.

Normalement, un vote ne peut être déclenché que si les deux tiers des députés, soit 333 sur 500, sont présents. Cependant, il revient au président de l'Assemblée nationale de confirmer ce chiffre en fonction des signatures apposées sur les listes de présence, un processus qui, bien souvent, est contesté. Lors de l'entrée en fonction du bureau Christophe Mboso, par exemple, l'annonce d'un quorum de 484 députés fut vivement contestée par certains élus, pointant du doigt des manipulations évidentes.

Le manque de transparence dans la publication des résultats de vote alimente davantage les suspicions. Les résultats sont souvent publiés en fonction du quorum établi et non en fonction de la participation réelle : des députés absents au moment du vote sont considérés comme ayant voté. Ceci soulève la question de la véracité des résultats annoncés, en particulier lorsque des écarts significatifs sont observés entre les chiffres officiels et les observations externes.

Le baromètre *Talatala*, qui suit de près les votes à l'Assemblée nationale, a plusieurs fois relevé des écarts importants entre les résultats annoncés et les données collectées par ses chercheurs. Ces écarts révèlent non seulement des dysfonctionnements dans le processus de vote, mais également une manipulation potentielle des résultats pour des raisons politiques. Par exemple :

- Sur la réserve armée de la défense, les chiffres officiels annonçaient 384 votes pour, aucun contre et aucune abstention, alors que *Talatala* n'avait documenté que 71 votes pour, sans aucun contre ni abstention.
- Pour la prorogation de l'état de siège pour la 49e fois consécutive, les chiffres officiels indiquaient 345 votes pour, 13 contre et 1 abstention sur 365 votants, alors que *Talatala* avait relevé seulement 115 votes pour, 24 contre et 1 abstention.
- Pour la prorogation de l'état de siège pour la 45e fois consécutive, sur 294 votants, les chiffres officiels rapportaient 279 votes pour, 13 contre et 2 abstentions, tandis que *Talatala* en documentait 61 pour, 14 contre et 2 abstentions.
- Lors du vote sur la répartition des sièges pour les élections législatives, provinciales, municipales et locales, les chiffres officiels faisaient état de 361 députés ayant voté pour, sans aucun vote contre ni abstention, alors que *Talatala* enregistrait seulement 153 votes pour, avec aucun contre ni abstention.

Ces exemples illustrent les profondes lacunes du système de vote actuel à l'Assemblée nationale et soulignent l'urgence

d'une réforme pour renforcer la transparence. Il est intéressant cependant de rappeler que le recours au vote électronique a déjà été envisagé par plusieurs bureaux successifs de l'Assemblée nationale. Prévu à l'article 93 du projet de règlement intérieur de la législature en cours, ce type de vote n'a jamais été concrétisé, malgré les nombreuses critiques concernant l'opacité des procédures actuelles. Le vote électronique serait pourtant un pas important vers une Assemblée nationale plus moderne et transparente, capable de restaurer la confiance des citoyens dans leurs représentants. Toutefois, l'implémentation de cette réforme nécessitera une volonté politique forte et un engagement à long terme pour garantir que la technologie ne devienne pas, elle aussi, un outil de manipulation.

L'inefficacité du contrôle parlementaire : un obstacle à la redevabilité

Le contrôle parlementaire, censé être un pilier fondamental du système démocratique, s'est progressivement affaibli en RDC, transformant la représentation nationale en une sorte d' « *escroquerie du souverain primaire*¹² ». À la base de cet affaiblissement se trouve une série de dysfonctionnements structurels et politiques, qui ont dénaturé ce mécanisme essentiel de surveillance de l'action gouvernementale. Alors que l'opacité des processus législatifs compromet déjà la transparence au sein de l'Assemblée nationale, le contrôle parlementaire a été vidé de sa substance, limitant sa capacité à garantir la redevabilité des institutions publiques.

La majorité parlementaire comme frein au contrôle

L'un des principaux obstacles au contrôle parlementaire dans le pays est la domination d'une majorité parlementaire largement acquise au chef de l'État, ce qui a transformé ce mécanisme en une simple formalité. Les députés de la majorité ont souvent préféré protéger l'exécutif plutôt que d'exercer leur rôle de surveillance avec rigueur. « *Au cours de chacune de nos sessions parlementaires, nos compatriotes attendent de leurs élus, l'exercice du contrôle parlementaire de la gestion des affaires publiques, avec responsabilité et dévouement, afin de veiller à l'amélioration de leur vécu quotidien.* » Ces propos de Christophe Mboso, alors président de l'Assemblée nationale, lors du discours d'ouverture de la session ordinaire de septembre 2022, pourraient pourtant sous-entendre une volonté de l'Assemblée nationale d'encourager les députés à mieux jouer leur rôle de contrôle parlementaire. Cependant, entre les intentions proclamées et la réalité, un écart persistant s'est creusé.

Sur le papier, certains faits notables semblent indiquer un exercice effectif du contrôle parlementaire, comme la destitution du gouvernement de Sylvestre Ilunkamba ou la révocation de Fabrice Lusinde, directeur de la Société nationale d'électricité (SNEL), la destitution de Jean-Marie Kalumba, ministre de l'Économie, sur le dossier « chinchard », le rejet de la motion de défiance contre Chérubin Okende, ministre des Transports, sur le dossier de la création de la nouvelle société nationale aérienne, ou encore

l’interpellation d’Azarias Ruberwa, ministre de la Décentralisation, sur la question de Minembwe. Ces questions exemplaires masquent une réalité plus sombre : la majorité des initiatives de contrôle sont restées lettre morte. Entre 2020 et 2023, sur les 177 moyens de contrôle et d’information déposés et documentés par Talatala, plus de 93 % n’ont pas été examinés¹³, révélant l’incapacité de l’Assemblée nationale à remplir pleinement sa mission. Autre constat : Lors de la session de mars 2023 par exemple, sur 29 moyens de contrôle et d’information déposés et comptabilisés par *Talatala*, seule une interpellation a été examinée et débattue en séance plénière¹⁴. Ces données soulèvent des interrogations profondes sur l’inefficacité du mécanisme de contrôle parlementaire.

Dans son discours sur l’état de la nation, le 14 novembre 2023, le président Félix Tshisekedi avait pourtant félicité les députés pour leur rôle dans le contrôle parlementaire. Mais ce ton laudateur a changé un mois plus tard, lorsqu’il demandait aux électeurs de « *changer leurs députés* » lors d’une réunion de campagne à Kabinda, accusant ces derniers de ne pas l’avoir soutenu dans sa tâche. Ce revirement illustre bien l’ambiguïté et les contradictions du rôle de la majorité parlementaire dans l’exercice du contrôle.

Des pratiques mercantiles et partisanes en cause

Bien au-delà des simples jeux politiques entre majorité et opposition, le contrôle parlementaire en RDC souffre de pratiques mercantiles qui détournent ce mécanisme à des fins personnelles. Au lieu d’être un outil au service de la bonne gouvernance, le contrôle parlementaire est fréquemment utilisé pour des transactions financières discrètes. Les députés, en position de force pour initier des contrôles sur des questions sensibles, retirent parfois leurs initiatives en échange d’avantages financiers. Cette logique mercantile a transformé l’Assemblée nationale en une arène de « *verbiages* »¹⁵, un espace où les enjeux de pouvoir se négocient plutôt qu’ils ne se résolvent par des actions concrètes.

Cette situation a été exacerbée par le basculement de la majorité parlementaire fin 2020, lorsque plusieurs organisations politiques, autrefois fidèles à l’ancien président Joseph Kabila, ont rejoint l’Union sacrée de la nation (USN), plateforme constituée autour du président Tshisekedi. Ce changement soudain a rendu encore plus illisible le jeu politique au Parlement, avec des députés du même regroupement se retrouvant parfois à la majorité, tandis que d’autres siégeaient dans l’opposition. Une telle incohérence dans la composition politique a non seulement affaibli le contrôle parlementaire, mais a aussi créé un climat de confusion parmi la population, qui ne parvient plus à comprendre les alignements et les rapports de force au sein de l’Assemblée nationale.

Le recours aux motions de défiance ou aux interpellations, loin d’être motivé par un souci d’amélioration de la gouvernance, est

parfois déclenché juste avant les vacances parlementaires pour obtenir des moyens financiers supplémentaires ou pour satisfaire des intérêts privés. Cela se traduit par un affaiblissement de la fonction même du contrôle, réduisant l'Assemblée nationale à un simple levier de marchandise politique, plutôt qu'une institution au service de la transparence.

Les effets de la corruption sur le contrôle parlementaire

La corruption a également contribué à saper l'efficacité du contrôle parlementaire. Les pratiques de corruption ont souvent servi à protéger les membres de l'exécutif compromis, en éteignant les initiatives de contrôle avant même qu'elles ne puissent être discutées. Le phénomène du reniement de signatures, où des députés initiateurs de motions de contrôle reviennent sur leur décision après avoir, probablement, accepté des pots-de-vin, est un symptôme récurrent de cette corruption politique.

Cette situation conduit à une perte de confiance généralisée vis-à-vis de l'institution parlementaire. Le contrôle des finances publiques, qui devrait être un élément clé de la gestion moderne de l'État, est également affecté. Il constitue pourtant « *un volet important de la gestion moderne de tout État, en ce qu'il constitue l'un des dispositifs institutionnels permettant de garantir la gouvernance et la mise en œuvre de la redevabilité* »¹⁶. Il serait ainsi un « non-sens » que les députés, représentants du peuple, se muent en obstacle à la promotion du contrôle parlementaire¹⁷. D'autant qu'ils sont censés veiller à ce que les deniers publics soient utilisés de manière orthodoxe et transparente.

Mais, la pratique montre que le contrôle budgétaire est devenu routinier et folklorique, sans impact réel sur la gestion des fonds publics. Lors de la session budgétaire de septembre 2021, le député Delly Sessanga avait alors qualifié cette procédure de « *religion morte* », soulignant que bien que le Parlement continue de voter les budgets, ceux-ci sont souvent détournés de leur destination initiale sans que des sanctions soient prises. Ces dernières années, la majorité parlementaire, au lieu d'exercer son pouvoir de surveillance, a été perçue comme un bouclier pour l'exécutif, consolidant une culture d'impunité. Cela entraîne des détournements massifs de fonds publics, des malversations financières et un affaiblissement de l'État de droit.

Une redevabilité en péril

Dans un système démocratique, la redevabilité parlementaire est un droit fondamental du peuple. C'est à travers le contrôle de l'action gouvernementale que les citoyens peuvent s'assurer que les ressources publiques sont utilisées à bon escient. Comme on le voit, en RDC, ce principe est mis à mal par la défaillance des mécanismes de contrôle. Non seulement le Parlement ne parvient pas à exercer un contrôle effectif sur l'exécutif, mais la persistance des pratiques corruptives et des transactions opaques empêche toute transparence dans la gestion des affaires publiques.

La gestion des finances publiques en est un exemple emblématique. Le Parlement, censé suivre et évaluer l'exécution des budgets approuvés, a failli à sa mission. Les rapports trimestriels du gouvernement sur l'exécution budgétaire, qui devraient être soumis au contrôle de la Commission économique et financière (ECOFIN), ne sont souvent pas publiés. « *Ainsi, on assiste impuissant à une gestion chaotique, caractérisée par des malversations financières, les détournements des deniers publics (coulage des recettes publiques) et à l'institution de la corruption comme mode de gestion¹⁸* », regrette Paulin Punga Kamakinga, chercheur au Centre de recherches et d'études sur l'État de droit en Afrique (CREEDA).

Cette faillite du contrôle parlementaire conduit à une désillusion générale de la population vis-à-vis de ses représentants, renforçant l'idée que le Parlement est devenu un « *tigre en papier¹⁹* », dont les actions n'ont plus aucun impact sur le cours des affaires publiques. L'absence de sanctions à l'encontre des gestionnaires indélicats, même lorsque des malversations sont révélées, a sapé la crédibilité du Parlement en tant qu'institution démocratique. Ce constat, partagé par plusieurs observateurs, appelle à une réforme profonde du système de gouvernance en RDC pour restaurer la confiance entre le peuple et ses représentants.

La sectarisation du contrôle parlementaire, un autre verrou à l'efficacité

Le contrôle parlementaire en RDC est également entravé par une dynamique pernicieuse : la sectarisation des initiatives de contrôle. Ce phénomène découle de la tendance des députés à ne se préoccuper que des affaires touchant leurs circonscriptions ou province d'origine, au détriment des enjeux nationaux plus larges. La sectarisation du contrôle parlementaire réduit l'impact de ce mécanisme en le fragmentant en une série d'intérêts locaux et souvent personnels, plutôt que de le structurer autour d'objectifs nationaux de bonne gouvernance et de transparence.

Au palais du Peuple, il est fréquent de voir des députés initier des questions écrites, des questions orales avec débat, des interpellations ou des motions pour traiter de questions spécifiques à leur région, sans chercher à fédérer des coalitions plus larges autour des problématiques touchant l'ensemble du pays. Ce type de contrôle, souvent déconnecté des grands enjeux de gouvernance nationale, fragilise l'action collective du Parlement. Il devient plus difficile pour les députés de construire des initiatives de contrôle efficaces et concertées, car chaque groupe parlementaire ou chaque député semble prioriser les intérêts particuliers de sa circonscription ou de son organisation politique.

Le contrôle parlementaire, qui devrait être exercé au nom du bien commun, se retrouve ainsi fragmenté en une série de combats isolés et limités à des enjeux locaux. Par exemple, un député de la province de Kwilu peut choisir de ne s'intéresser qu'aux questions de développement rural dans sa circonscription, sans prêter attention à des problématiques nationales comme la gestion des finances publiques ou la transparence dans les entreprises d'Etat. Cette « micro-politique » limite l'efficacité des moyens de contrôle déposés à l'Assemblée, car ils ne sont pas portés par une volonté

collective d'améliorer la gouvernance du pays dans son ensemble.

La sectarisation est renforcée par des dynamiques provinciales et communautaires, où la solidarité régionale prime sur l'action législative nationale. Des députés préfèrent s'allier à des représentants de leur province ou de leur groupe ethnique, à travers des caucuses regroupant les élus d'une même province, afin de protéger des intérêts communs, plutôt que de s'engager dans des initiatives plus ambitieuses touchant l'ensemble du pays. Cette tendance n'est pas propre à la RDC, mais elle prend une dimension particulière dans un contexte où les divisions politiques et régionales sont exacerbées par les enjeux de pouvoir au sein de l'Assemblée nationale.

En conséquence, l'Assemblée nationale ne parvient pas à exercer une pression cohérente et unifiée sur l'exécutif. Les initiatives de contrôle se diluent dans des logiques de protection régionales, et le Parlement se retrouve incapable de constituer un contre-pouvoir solide et efficace face au gouvernement. Ce morcellement contribue à l'érosion de la redevabilité, car le contrôle parlementaire, au lieu d'être un outil collectif au service de la démocratie, devient un ensemble de démarches isolées, souvent motivées par des intérêts locaux ou partisans.

Comme on le voit, le contrôle parlementaire en RDC souffre de multiples obstacles, qu'il s'agisse de l'influence excessive de la majorité parlementaire, des pratiques mercantiles et corruptives, ou encore de la sectarisation des initiatives de contrôle. Ces dysfonctionnements structurels affaiblissent l'efficacité et la redevabilité de l'Assemblée nationale, tout en éloignant les citoyens de leur droit à une gouvernance transparente. Cependant, au-delà des failles institutionnelles et politiques, les défis internes auxquels les députés eux-mêmes sont confrontés jouent également un rôle clé dans le renforcement de cette opacité.

Défis du travail du député national en RDC

Le chapitre suivant se penche sur les conditions de travail des députés, les pressions politiques et le manque d'accès à l'information, qui exacerbent les difficultés rencontrées dans l'accomplissement de leur mission. Après avoir examiné l'opacité des processus législatifs et les dysfonctionnements du contrôle parlementaire, il est nécessaire d'approfondir la question des défis internes auxquels les députés nationaux sont confrontés. Ces défis, liés à des pressions politiques, à l'accès limité à l'information, à des conditions de travail difficiles et à un manque de formation, exacerbent les problèmes de transparence et d'efficacité, minant la capacité des députés à remplir pleinement leur mandat.

La difficulté d'accéder aux documents parlementaires

L'accès restreint aux documents parlementaires est un problème majeur pour les députés, les chercheurs et les citoyens intéressés par le suivi des activités de l'Assemblée nationale. Les rapports des commissions permanentes, les procès-verbaux des débats et les rapports d'auditions sont souvent distribués en retard, parfois même au début des séances, ce qui limite la capacité des députés à se préparer adéquatement pour les débats et les votes en plénière. Pourtant, le règlement intérieur de l'Assemblée nationale exige que ces documents soient remis au moins 48 heures avant les séances. Ce dysfonctionnement affecte directement la qualité des discussions parlementaires et, par conséquent, la performance législative de l'institution.

En plus de la mauvaise gestion des documents, le bureau de l'Assemblée nationale impose des restrictions sur la diffusion des initiatives législatives. Les députés sont limités dans leur capacité à publier leurs propositions dans les médias, malgré la résistance croissante à cette règle. Cette culture de rétention de l'information ne fait qu'aggraver la perception d'opacité autour des processus parlementaires, renforçant la méfiance du public envers l'institution. Le fossé entre la perception de la transparence et la réalité du fonctionnement de l'Assemblée nationale ne cesse de s'élargir.

Enfin, cette carence en matière d'accès aux documents parlementaires affecte également la capacité des citoyens à suivre les débats et à évaluer la performance de leurs élus. Sans accès aux informations essentielles sur les projets et propositions en cours, la population est laissée dans l'ignorance concernant les discussions importantes pour le pays. Cela nuit à la fonction démocratique de l'Assemblée nationale, qui devrait, au contraire, être un modèle de transparence et de redevabilité.

Les pressions politiques et le gel des débats

Les pressions politiques sur les députés nuisent à l'indépendance et à l'efficacité de l'Assemblée nationale. Ces pressions se manifestent par des stratégies visant à forcer les députés à voter en faveur de projets qu'ils désapprouvent en privé. Ce phénomène de « *voter pour, penser contre* » est exacerbé par les attentes de loyauté imposées par la majorité parlementaire, transformant ainsi l'Assemblée nationale en une chambre d'enregistrement plutôt qu'un véritable contre-pouvoir.

De plus, le bureau de l'Assemblée nationale, en autorisant le recours à des motions d'ordre, gèle souvent les débats sur des sujets sensibles tels que l'état de siège ou la reddition des comptes. Ces pratiques, qui bloquent les discussions critiques, affaiblissent encore davantage la fonction de contrôle parlementaire. Le cas de l'altercation entre le député Delly Sessanga et le président Christophe Mboso en décembre 2021 illustre cette tendance à contrôler et étouffer le débat parlementaire pour protéger le gouvernement.

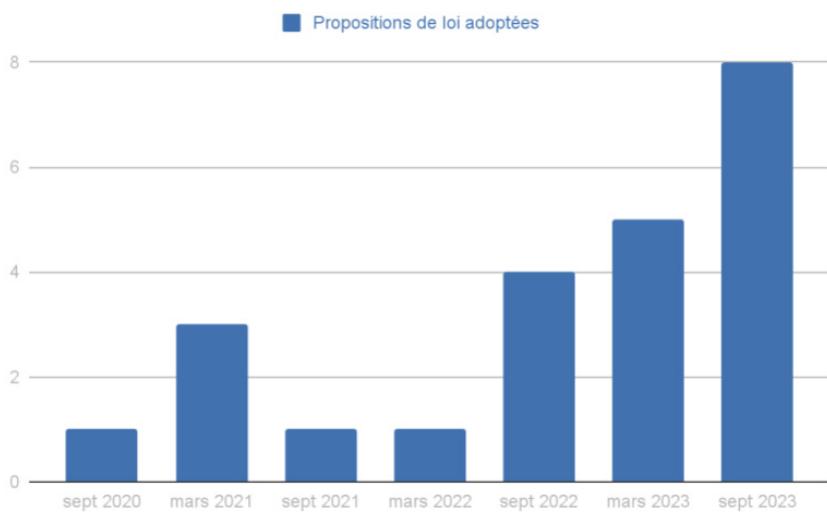
Cette gestion opaque des débats et des plénières met en évidence l'influence des groupes parlementaires, qui contrôlent la prise de parole en écartant les voix critiques au profit des députés jugés « loyaux ». Cette dynamique favorise les intérêts du pouvoir en place au détriment de la diversité des opinions, limitant la richesse et la pertinence des discussions au sein de l'hémicycle.

Le manque de formation et l'adaptation difficile

Le taux élevé de renouvellement des députés, avec près de 70 % de nouveaux élus à chaque législature, pose des défis en termes de formation et d'adaptation. Beaucoup de nouveaux députés, en particulier les jeunes et ceux issus de milieux non politiques, peinent à comprendre les mécanismes complexes de l'Assemblée nationale. Ce manque de préparation affecte leur capacité à contribuer de manière significative au processus législatif et à exercer efficacement leur rôle de contrôle.

Entre 2019 et 2023, l'absence de formation adéquate pour les députés a entraîné une faible productivité législative. Marquée par des tensions politiques entre l'explosion de la coalition entre l'ancien président Kabila et son successeur Tshisekedi, accompagné d'un renversement spectaculaire de rapports de force à l'Assemblée nationale, la législature passée n'aura pas été à mesure d'adopter dix propositions de loi au cours d'une session ordinaire²⁰. Aussi, le manque de familiarité des députés avec les sujets complexes, conjugué à une faible formation continue, a mené à une adoption rapide de lois sans véritable délibération, fragilisant la qualité du travail parlementaire.

Évolution des propositions de loi adoptées par session de septembre 2020 à septembre 2023.



Le temps, les conditions et le climat de travail

Le climat de travail des députés nationaux joue un rôle déterminant dans leur capacité à accomplir leur mission législative. La législature 2019-2023, marquée par de vives tensions politiques au sein de la coalition FCC-Cach, a été entachée par des incidents qui ont considérablement perturbé les travaux parlementaires. Un exemple marquant est la motion incidentielle introduite par Charles Naweij²¹, qui a cherché à ouvrir le débat sur certaines ordonnances signées par le chef de l'État concernant les mandataires publics, comme ceux nommés à la Gécamines. Cet événement a déclenché des violences au sein du palais du peuple, notamment avec des partisans de l'UDPS, qui ont vandalisé les locaux du Parlement et agressé des députés du FCC, illustrant la fragilité du climat de travail au sein de l'institution.

Au-delà des tensions politiques, la gestion des plénières et des calendriers parlementaires s'avère chaotique. Les plénières sont souvent convoquées tardivement, ou même reportées à plusieurs reprises, ce qui affecte l'efficacité avec laquelle les députés peuvent traiter les dossiers importants. Cette mauvaise planification engendre une lenteur dans l'exécution des matières programmées, notamment lors des premières semaines de session où peu de plénières sont tenues. Cela pousse souvent le bureau de l'Assemblée à traiter en dernière minute des sujets sensibles ou complexes, profitant ainsi de la fatigue accumulée des députés pour faire adopter des décisions sans réelle vigilance de leur part. L'expression populaire « *nzombo le soir* » illustre bien cette tendance à traiter des affaires cruciales aux derniers moments de la session, lorsque l'attention est moindre.

Par ailleurs, il est important de préserver le décorum du palais du Peuple, qui, en tant que siège de la représentation nationale, doit conserver sa vocation première d'espace dédié aux activités législatives et parlementaires. Bien que cet espace soit par essence ouvert aux citoyens, son usage devrait éviter des événements qui pourraient altérer la solennité et la dignité du lieu, tels que des manifestations religieuses, musicales ou commerciales. De telles activités risquent de banaliser l'institution parlementaire aux yeux de la population, portant ainsi atteinte à son image.

Facteurs contributifs aux défis de transparence

Après avoir identifié les principaux défis auxquels font face les députés nationaux dans l'exercice de leurs fonctions, ce rapport examine ici les causes structurelles qui exacerbent ces problèmes. Ce chapitre se concentre sur les obstacles politiques, institutionnels, juridiques et socio-économiques qui alimentent l'opacité et freinent les efforts de transparence à l'Assemblée nationale.

Une culture politique fermée et permissive

Les institutions politiques congolaises ne sont pas soumises à une véritable obligation de transparence. Cette absence de contrainte s'enracine dans une culture politique où les mandats sont souvent perçus comme des opportunités d'enrichissement personnel plutôt que comme des missions de service public. Le mandat parlementaire est donc vu par de nombreux députés comme un moyen d'accéder à des priviléges, ce qui nourrit une culture de l'opacité.

En outre, cette culture d'opacité est renforcée par des alliances politiques fragiles et changeantes. Les coalitions parlementaires se forment et se défont au gré des intérêts partisans, ce qui entraîne une manipulation des informations pour protéger ces arrangements. La transparence devient alors une victime collatérale de ces accords tacites, éloignant l'Assemblée nationale de sa mission de rendre des comptes au peuple congolais. Ainsi, sans une forte pression populaire pour exiger la transparence, les acteurs politiques congolais restent tentés de discriminer l'information en la gardant pour eux ou en la partageant de manière fragmentaire afin de servir leurs intérêts privés.

La solidarité parlementaire et la majorité comme blocages à la transparence

Au sein de l'Assemblée nationale, la solidarité entre les députés, en particulier ceux de la majorité, joue un rôle déterminant dans la perpétuation de l'opacité. Au-delà des divergences politiques, il existe des questions sur lesquelles les députés, qu'ils appartiennent à la majorité ou à l'opposition, se rejoignent tacitement pour restreindre l'accès à certaines informations publiques. Comme le soulignent Évariste Boshab, ancien président de l'Assemblée nationale, et Gamanda Matadi Nenga, ancien député national, « *un corps dont les membres ne sont pas soudés par une solidarité, ne serait pas un corps* »²².

Par exemple, lors des débats sur les émoluments des députés durant la législature 2019-2023, la majorité des députés a préféré garder le silence, à l'exception de quelques élus courageux qui ont révélé leurs revenus. Ces députés ont alors été perçus comme des « traîtres »²³, et des pressions internes ont été exercées contre eux, illustrant ainsi comment la solidarité parlementaire peut se transformer en un mécanisme de répression de la transparence.

Cette solidarité est par ailleurs encouragée par le règlement intérieur de l'Assemblée nationale, qui oblige les députés à sauvegarder l'honneur et la dignité de l'institution²⁴. Dans la pratique, cela se traduit souvent par une rétention intentionnelle d'informations, y compris sur des sujets d'intérêt national, sous couvert de préserver la cohésion interne. La majorité parlementaire, en particulier, joue un rôle clé en limitant l'accès aux informations concernant les activités de l'exécutif, protégeant ainsi le gouvernement des critiques de l'opposition.

En fin de compte, la majorité parlementaire devient un obstacle à la transparence, en empêchant la diffusion d'informations cruciales sous le prétexte de préserver la stabilité politique. Ce manque de transparence restreint le débat public et prive les citoyens des informations nécessaires pour comprendre et évaluer les politiques publiques mises en œuvre. En ce sens, la solidarité parlementaire, loin d'être simplement un mécanisme de cohésion, devient un verrou contre la redevabilité démocratique.

Le train de vie des institutions, les huis-clos, et la rétention de l'information

Le train de vie élevé de l'Assemblée nationale constitue une source importante d'opacité. Depuis l'installation des institutions de la troisième République, l'opinion publique critique régulièrement les fonds alloués au fonctionnement du Parlement et à la rémunération de ses membres. Dans ce contexte, il est fréquent que certaines informations financières, notamment sur les salaires, les primes, et les avantages des députés, soient délibérément retenues pour éviter un scandale public.

Ces sujets délicats sont souvent débattus à huis clos, bien que selon plusieurs dispositions du règlement intérieur de l'Assemblée nationale, les séances plénières soient censées être publiques. De manière exceptionnelle, le règlement intérieur autorise les huis clos, comme prévu à l'article 69²⁵, pour traiter de questions sensibles. Cependant, on a observé une prolifération de ces séances à huis clos au cours des dernières législatures, particulièrement pour discuter des avantages octroyés aux députés. Cette pratique contribue à l'opacité et suscite la méfiance de l'opinion publique, renforçant l'idée que les parlementaires cherchent à éviter tout contrôle ou débat public sur des sujets sensibles.

La floraison de ces huis clos, au lieu de garantir une gestion transparente des affaires publiques, accentue la perception d'une Assemblée nationale repliée sur elle-même, éloignée des attentes de redevabilité du peuple. Cela nuit gravement à la transparence, en particulier sur des questions où les citoyens attendent des éclaircissements et une gestion ouverte des ressources publiques.

L'absence d'une législation contraignante pour l'accès à l'information

La Constitution de 2006 garantit plusieurs mécanismes de redevabilité et de participation citoyenne, notamment le droit à l'information. Cependant, il n'existe pas de cadre juridique

contrignant pour obliger les institutions politiques à rendre l'information publique. La proposition de loi portant accès à l'information, déposée en septembre 2020²⁶, est restée dans les tiroirs des chambres parlementaires sans jamais être adoptée.

Cette absence de législation permet au bureau de l'Assemblée nationale et à l'administration parlementaire de limiter la diffusion des documents et des informations essentielles, en invoquant des raisons bureaucratiques ou politiques. Le manque d'autonomie de l'administration parlementaire, qui dépend directement du bureau, contribue également à cette opacité. En l'absence de mécanismes contraints pour garantir la transparence, les informations importantes sur le travail parlementaire restent ainsi, très souvent, inaccessibles au public.

Le manque de volonté politique pour une communication efficace

La communication de l'Assemblée nationale est un autre domaine où l'opacité règne. Les plateformes numériques, telles que le site internet et les réseaux sociaux, sont mal gérées ou rarement mises à jour, rendant difficile pour les citoyens d'accéder aux informations parlementaires. Lors de la rédaction de cette étude, et au cours de nos recherches documentaires, nous avons constaté que le site internet de l'Assemblée nationale était inaccessible, ce qui complique encore davantage la possibilité pour les citoyens de suivre les activités législatives.

Lorsque des informations sont publiées, elles sont souvent incomplètes ou biaisées, ce qui empêche un véritable suivi des travaux législatifs. Le manque de mise à jour régulière des plateformes en ligne témoigne d'un déficit de volonté politique pour rendre accessibles les informations publiques. Cette absence de transparence numérique coupe les citoyens d'un accès essentiel aux débats parlementaires et aux décisions prises en leur nom.

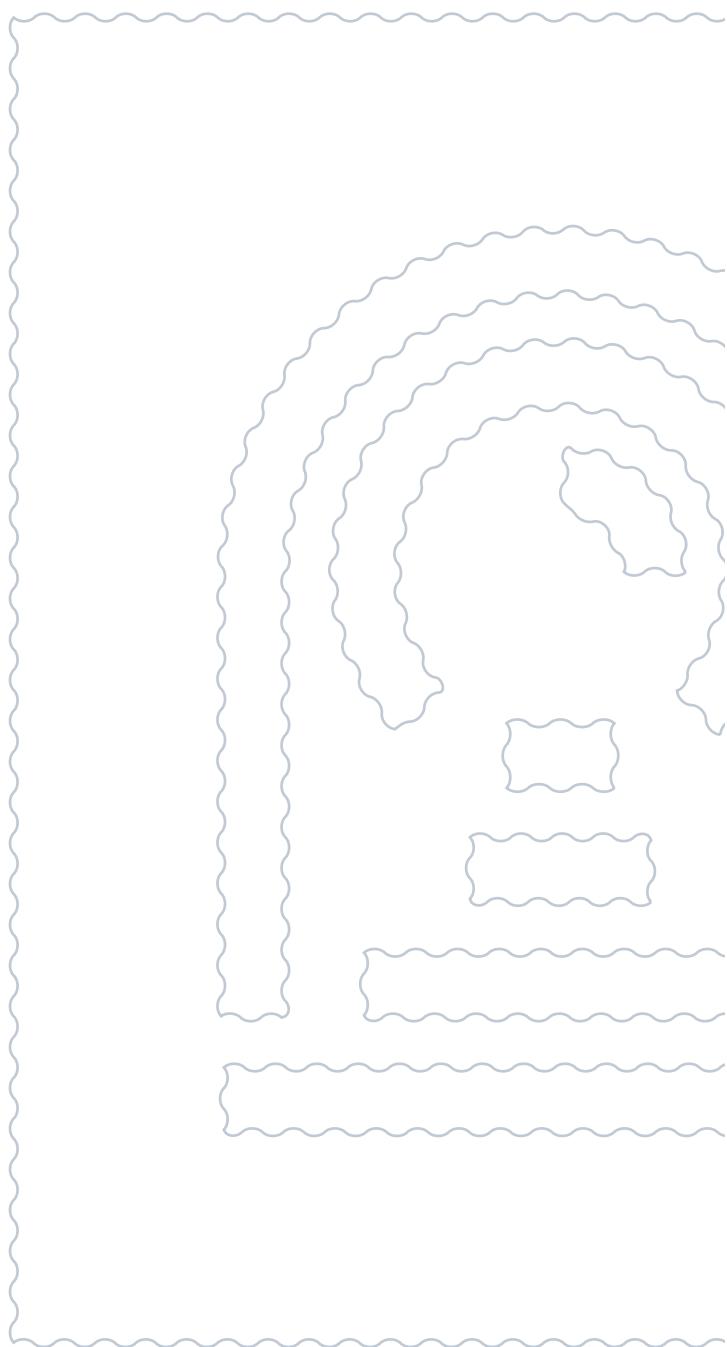
En conséquence, la communication institutionnelle de l'Assemblée nationale devient un obstacle majeur à la transparence. Ce manque d'effort pour améliorer les canaux de communication renforce la distance entre l'institution parlementaire et les citoyens. Il devient alors difficile pour la population de s'informer sur les débats en cours ou de suivre les prises de décision, ce qui limite encore davantage la redevabilité des élus et contribue à la méfiance générale envers l'institution.

Une méfiance populaire à l'égard des chambres parlementaires

L'opacité généralisée de l'Assemblée nationale contribue à renforcer la méfiance populaire à son égard. Selon un sondage réalisé entre février et juin 2022 par Berci, Ebuteli et le Groupe d'étude sur le Congo (GEC), seulement 32 % des Congolais déclaraient avoir confiance en l'Assemblée nationale. Pire encore, seulement 9 % des sondés se disaient satisfaits de la gestion de l'institution par Christophe Mboso, alors président de la chambre basse du Parlement²⁷. Cette faible confiance, associée à un désintéressement croissant des citoyens vis-à-vis des activités

parlementaires, crée un terreau favorable pour l'opacité et les pratiques opaques.

L'absence de participation citoyenne, malgré l'existence de mécanismes constitutionnels de redevabilité tels que le droit de pétition (article 27), le droit à l'information (article 24) et le droit de manifester (article 26), permet aux parlementaires de fonctionner dans un climat de relative impunité. Le contrôle parlementaire (article 100), bien qu'existant, est souvent inefficace, et la pression populaire pour une transparence accrue reste faible. En conséquence, l'Assemblée nationale poursuit ses activités avec peu de contraintes externes, renforçant l'opacité de ses travaux. Cette déconnexion entre les citoyens et leurs représentants alimente un cycle vicieux de méfiance et d'absence de transparence, qui affaiblit la redevabilité parlementaire, pourtant essentielle pour le bon fonctionnement de toute démocratie.



Bonnes pratiques internationales en matière de transparence parlementaire

La transparence parlementaire est un pilier essentiel de la gouvernance démocratique, garantissant que les citoyens peuvent suivre et comprendre les activités de leurs représentants élus. Au niveau international, plusieurs pratiques exemplaires ont émergé pour renforcer cette transparence, et elles offrent des enseignements précieux pour des pays comme la RDC. Ce chapitre explore ces bonnes pratiques en illustrant les principes à travers l'exemple du Kenya.

Modèles de transparence active et passive dans les parlements

La transparence parlementaire, selon la littérature, se décline en deux formes principales : transparence active et transparence passive. La transparence passive consiste à rendre les documents parlementaires accessibles uniquement à la demande. À l'inverse, la transparence active implique la diffusion proactive des informations par les parlements, notamment les projets de loi, les résultats des votes, et la participation des députés aux plénières, afin que ces informations soient disponibles à tous sans démarche préalable de la part des citoyens.

La transparence active est particulièrement efficace car elle permet une accessibilité immédiate aux informations essentielles, ce qui contribue à renforcer la participation citoyenne et la responsabilisation des élus. Les parlements qui s'engagent dans une telle démarche, comme observé dans certains pays africains, facilitent ainsi une meilleure surveillance citoyenne, tout en réduisant l'écart entre les électeurs et leurs représentants.

En RDC, par exemple, la transparence passive, voire l'absence de transparence, prédomine, laissant aux citoyens la responsabilité de demander l'accès à des documents, ce qui limite souvent leur capacité à suivre les décisions prises en leur nom. La transparence active, en revanche, serait un levier essentiel pour restaurer la confiance des citoyens dans les institutions parlementaires et améliorer la qualité de la gouvernance démocratique. La transition vers une transparence active permettrait ainsi une meilleure visibilité des actions parlementaires, tout en rendant plus difficile la manipulation ou la rétention d'informations clés par les représentants élus.

Des études de la Banque mondiale et de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA) montrent que les systèmes parlementaires où la transparence active est en vigueur bénéficient de plus de participation citoyenne et de niveaux plus élevés de responsabilité de la part des élus²⁸. Par exemple, dans les parlements du Kenya, des informations telles que les résultats de vote et les absences sont régulièrement publiées, ce qui permet une meilleure surveillance de la performance des élus et une augmentation de la confiance publique.

Modèle kényan : un exemple de transparence active

Le Kenya offre un excellent exemple de transparence parlementaire, grâce à l'initiative de son Bunge Library, une bibliothèque numérique accessible au public. Ce portail permet un « accès facile et ouvert aux contenus numériques de type parlementaire, y compris les documents et les rapports des agences gouvernementales²⁹ ». Il s'agit là d'une approche claire de la transparence active, où les données sont non seulement disponibles mais également accessibles en ligne pour tous les citoyens intéressés.

Cette pratique de diffusion proactive permet de renforcer la confiance des électeurs dans le processus législatif et de stimuler la participation démocratique. L'accès aux informations est simplifié et encouragé, renforçant ainsi l'idée que les citoyens peuvent suivre et comprendre les décisions prises en leur nom. Ce type de transparence permet de lutter contre la corruption et de responsabiliser les élus.

L'exemple kényan illustre comment la numérisation des archives parlementaires et la mise à disposition d'outils interactifs pour le public peuvent contribuer à une meilleure surveillance des activités parlementaires. Les citoyens peuvent y suivre non seulement les projets de loi, mais aussi des informations sur les prises de parole et les positions de chaque député. Ils peuvent également télécharger des documents liés aux travaux parlementaires.

Impact des pratiques de transparence sur la gouvernance

Les systèmes parlementaires qui adoptent des pratiques de transparence active, telles que celles observées au Kenya, montrent une corrélation claire avec une gouvernance plus ouverte et plus efficace. Une étude du *Parliamentary Centre* indique que les pays qui publient régulièrement les résultats des votes, les présences des députés et les budgets parlementaires enregistrent une amélioration dans la redevabilité et une réduction des actes de corruption³⁰.

En RDC, le lancement de Talatala³¹ en 2021, le premier baromètre de l'activité parlementaire, a marqué un tournant dans les efforts de transparence parlementaire. Cet outil permet de suivre de manière précise les initiatives législatives, les moyens d'information et de contrôle exercés par des députés, ainsi que leurs prises de parole, initiant une forme de transparence active. Talatala joue un rôle crucial en facilitant l'accès à des informations essentielles sur les performances parlementaires, ce qui rapproche les citoyens de leurs représentants et accroît la redevabilité parlementaire. Bien que des défis subsistent, notamment en termes de couverture et d'utilisation à grande échelle, Talatala incarne une réponse moderne aux problèmes d'opacité.

Ce modèle de transparence active, tel qu'illustré par Talatala, pourrait s'étendre et s'inspirer des pratiques kényanes. Le Kenya a démontré l'impact positif de la diffusion proactive des informations parlementaires à travers des plateformes numériques, qui ont transformé la manière dont les citoyens interagissent avec leur gouvernement. Si la RDC adoptait pleinement ces pratiques, elle renforcerait la confiance publique et améliorerait la gouvernance, alignant ainsi ses institutions sur les meilleures pratiques internationales. L'intégration d'un cadre de transparence active à grande échelle pourrait être la clé pour transformer durablement le paysage politique congolais.

Il est donc essentiel que ces mécanismes, à l'image de Talatala, soient renforcés et soutenus par des réformes institutionnelles qui visent à garantir une transparence complète et à encourager la participation citoyenne.

Conclusion et recommandations

La transparence parlementaire est l'un des piliers essentiels pour restaurer la confiance des citoyens en leurs institutions démocratiques. Ce rapport a mis en lumière de nombreux dysfonctionnements au sein de l'Assemblée nationale, en particulier concernant l'opacité des processus législatifs, les pratiques frauduleuses lors des votes, et l'érosion du contrôle parlementaire. Ces faiblesses systémiques appellent à une réforme structurelle urgente pour aligner l'Assemblée nationale congolaise sur des pratiques internationales exemplaires.

Synthèse des constatations

Les processus législatifs à l'Assemblée nationale souffrent d'une gestion opaque, notamment à travers le « *livre bleu* » qui est souvent mal tenu et inaccessible au public. Cette absence de traçabilité et d'accès public permet aux initiatives législatives de disparaître ou d'être retardées pour des raisons politiques, ce qui nuit à l'efficacité et à la crédibilité du processus législatif.

De plus, le manque de sincérité dans les procédures de vote et de quorum constitue une violation flagrante des principes démocratiques. L'utilisation de fraudes lors des votes, où des députés votent à la place de leurs collègues absents, ainsi que la manipulation des listes de présence, compromettent la légitimité des décisions parlementaires. Ces pratiques sont devenues presque normales, sapant la confiance des citoyens dans les résultats annoncés.

Le contrôle parlementaire, censé être un contre-pouvoir efficace face à l'exécutif, est fortement affaibli par l'influence partisane et les conflits d'intérêts. La majorité parlementaire, au lieu de jouer son rôle de surveillance, agit souvent comme un bouclier pour protéger les intérêts de l'exécutif, limitant ainsi la capacité de la chambre basse du Parlement à exercer une supervision effective.

Recommandations pratiques pour l'amélioration de la transparence

Pour renforcer la transparence et l'efficacité de l'Assemblée nationale, les recommandations suivantes sont essentielles :

1. Digitalisation des processus législatifs

Mettre en place un système numérique de gestion des projets et propositions de loi avec un suivi en temps réel. Ce portail devra être accessible au public et permettra de suivre l'évolution de chaque texte législatif, de sa soumission à son adoption ou son rejet. Cette traçabilité renforcera la redevabilité des députés.

2. Réforme des procédures de vote

Introduire un système de vote électronique sécurisé qui permettra de vérifier la présence et le vote de chaque député en temps réel. Cette réforme permettra d'éviter les fraudes observées lors des appels nominaux et garantira la sincérité des scrutins.

3. Renforcement du contrôle parlementaire

- Instaurer des commissions d'enquête parlementaires indépendantes pour évaluer de manière objective l'action gouvernementale. Ces commissions devraient être présidées ou co-présidées par des membres de l'opposition pour garantir leur impartialité.
- Publier régulièrement des rapports sur l'application des moyens de contrôle déposés par les députés (motions de censure, interpellations, questions orales et écrites) afin d'améliorer la transparence dans l'exercice du contrôle.

4. Transparence des budgets et des émoluments

Rendre publiques les informations sur les budgets alloués à l'Assemblée nationale, ainsi que les émoluments des députés. Cette transparence financière contribuera à réduire les suspicions de corruption et de gaspillage des fonds publics.

La nécessité d'un renouveau institutionnel

L'Assemblée nationale doit subir une réforme institutionnelle profonde pour regagner la confiance des citoyens. Cela implique de revoir ses mécanismes de fonctionnement interne, notamment en ce qui concerne l'indépendance de ses services techniques face aux influences partisanes. Le bureau d'études doit être restructuré pour fonctionner en toute impartialité et délivrer des avis techniques non influencés par des pressions politiques.

Il est également essentiel d'instaurer des sanctions pour les pratiques de corruption et les conflits d'intérêts au sein de l'Assemblée nationale. La création d'un conseil de déontologie parlementaire, chargé de surveiller le comportement des députés et d'appliquer des sanctions en cas de violation des règles éthiques, serait une avancée importante.

Les mécanismes actuels, tels que la gestion opaque des textes législatifs et le contrôle déficient du bureau d'études, montrent des dysfonctionnements structurels graves. La réforme du « *livre bleu* » pour garantir une transparence totale est impérative. En parallèle, les dérives observées dans le contrôle parlementaire sont symptomatiques d'une institution affaiblie par l'exécutif et les intérêts partisans. Il est important de renforcer l'indépendance de l'Assemblée nationale en lui donnant les moyens d'exercer pleinement son rôle de contre-pouvoir.

L'introduction de nouvelles technologies, telles que le vote électronique et la numérisation des documents législatifs, pourrait considérablement améliorer la transparence des

processus parlementaires. De plus, l'instauration de commissions parlementaires autonomes, capables de surveiller la gestion des fonds publics et les pratiques de gouvernance, redonnerait de la légitimité à cette institution. Ces réformes structurelles doivent être accompagnées d'une volonté politique forte pour garantir leur succès.

Si des réformes immédiates sont nécessaires, il est tout aussi fondamental d'engager une réflexion à long terme sur la culture politique et les dynamiques de pouvoir au sein de l'Assemblée nationale. Un changement durable nécessite de dépolluer les pratiques législatives de la corruption et des manipulations partisanes, tout en consolidant un cadre juridique robuste qui oblige l'Assemblée nationale à rendre des comptes.

Le succès de ces réformes dépendra également de la volonté des élus et des citoyens de maintenir une pression continue sur les institutions pour qu'elles fonctionnent conformément à leur mandat constitutionnel. La transparence parlementaire ne se résume pas à des mécanismes techniques, mais doit s'accompagner d'une volonté de changer la culture politique en profondeur.

Notes de fin

- 1 Isidore Ndaywel è Nziem, *Histoire générale du Congo*, 1998, pp. 563-570.
- 2 Jean Omasombo Tshonda, *Zaïre : Continuités et ruptures*, 2003, pp. 230-232.
- 3 Répartie sur deux périodes distinctes, la « *guerre du Shaba* » désigne l'invasion du Katanga (alors appelé Shaba) par le Front pour la libération nationale du Congo (FLNC), groupe rebelle composé d'anciens gendarmes katangais exilés en Angola et soutenus par l'Angola, avec une participation alléguée de troupes cubaines. La première « *guerre du Shaba* » débute le 8 mars 1977 et dure 80 jours, avant que les forces zaïroises, aidées par le Maroc et la France, ne repoussent les rebelles. La deuxième guerre commence le 13 mai 1978 et dure 6 jours, marquée par l'intervention militaire franco-belge, qui mène à la reprise de Kolwezi.
- 4 Assemblée nationale, *Vade mecum du parlementaire*, ed. Parlement, Kinshasa, 2018, p101.
- 5 Socrate Nsimba, « En RDC, Christophe Mboso a-t-il verrouillé l'Assemblée nationale ? », *Jeune Afrique*, 30 juin 2023, disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/1459142/politique/en-rdc-christophe-mboso-a-t-il-verrouille-lassemblee-nationale/>.
- 6 Chimène Popoli, « Législature 2019-2023 : plus de 93 % des moyens de contrôle et d'information déposés n'ont pas été examinés », *Talatala*, 19 février 2024, disponible sur <https://talatala.cd/eclairage/89/>.
- 7 Ebuteli, GEC et Berci, *Congolais cherchent démocrates : entre soif de redevabilité et insatisfaction social*, août 2022, disponible sur <https://s44308.pcdn.co/wp-content/uploads/2022/08/rapport-sondage-gec-ebuteli-congolais-democrates-soif-redevabilite-insatisfaction-sociale.pdf>.
- 8 L'article 144 alinéa 2 du règlement intérieur de la législature 2019-2023 stipule : « *Le livre bleu peut être consulté à tout moment par tout député qui le désire* ».
- 9 Le règlement intérieur de l'Assemblée nationale précise que « (...) le bureau d'études est un service de recherche qui joue essentiellement le rôle de conseil. À ce titre, il est chargé d'analyser et d'évaluer les initiatives législatives et de contrôle parlementaire. Il donne des avis sur des questions qui lui sont soumises soit par le bureau de l'Assemblée nationale soit par les députés à travers le bureau de l'Assemblée nationale ou les bureaux des commissions permanentes. Il est également chargé de rédiger le projet de rapport des travaux en commissions ainsi que de toiletter les textes des lois adoptés par l'assemblée plénière (...) ».
- 10 L'alinéa 1 de l'article 129 de la Constitution de la RDC dispose : « Le Gouvernement peut, pour l'exécution urgente de son programme d'action, demander à l'Assemblée nationale ou au Sénat l'autorisation de prendre par ordonnances-lois, pendant un délai limité et sur des matières déterminées, des mesures qui sont normalement du domaine de la loi ».
- 11 *Talatala*, « Proposition de loi modifiant et complétant la loi électorale telle que modifiée à ce jour », 14 avril 2021, disponible sur <https://talatala.cd/panorama-des-lois/44/>.
- 12 Didier Materanya, *Démocratie parlementaire ou escroquerie du souverain primaire en République démocratique du Congo*, témoignage d'un jeune assistant parlementaire, L'Harmattan, Paris, 2019, p.146.
- 13 Chimène Popoli, « Législature 2019-2023 : plus de 93 % des moyens de contrôle et d'information déposés n'ont pas été examinés », *Talatala.cd*, 19 février 2024, disponible sur <https://talatala.cd/eclairage/89/>, consulté le 13 août 2024.
- 14 Benith Bungu, « Session de mars 2023 : seulement un sur 29 moyens de contrôle et d'information déposés a été examiné », *Talatala.cd*, 19 juillet 2023, disponible sur <https://talatala.cd/eclairage/73/>, consulté le 19 août 2024.

- 15 Abdallah Pene Mbaka, « Le contrôle parlementaire et ses défis à l'Assemblée nationale de la RD Congo : focus sur le tandem “majorité-opposition” », la politique du ventre et la solidarité provinciale », *Revue internationale d'innovation et d'études appliquées*, Vol. 39, no. 3, mai 2023, pp. 1178 -1185.
- 16 Jean-Baptiste Kumasamba Olom, Pratique du contrôle parlementaire des finances publiques à l'Assemblée nationale de la RDC 1960-2016. Regard d'un praticien, Kinshasa, MédiasPaul, 2017, p.14.
- 17 Imbambo-La-Nganya, Le contrôle parlementaire sur l'activité gouvernementale en République démocratique du Congo depuis le 30 juin 1960 jusqu'à nos jours, Thèse de doctorat, Faculté de droit, Université de Kinshasa, 2005, p. 402.
- 18 Paulin Punga Kumakinga, *Pallier les limites du contrôle parlementaire en rdc par l'évaluation des politiques publiques*, disponible sur <https://droit-unikin.net/wp-content/uploads/2022/08/9-Paulin-PUNGA.pdf>.
- 19 Ngoma Binda, P., Otemikongo Mandefu Yahisule, J. et Moswa Mombo, L.(dir.), République démocratique du Congo. Démocratie et participation politique. Une évaluation des premiers pas dans la troisième République, Johannesburg, Open Society Foundations, 2010, p.12.
- 20 Damien Kapay, « *Législature 2019-2023 : près de 80 % des propositions de loi déposées n'ont pas été adoptées* », 25 janvier 2024, Talatala.cd, disponible sur <https://talatala.cd/eclairage/85>, consulté le 13 août 2024.
- 21 *RDC : Les députés CACH accusent leurs collègues du FCC « d'outrage au chef de l'État »*, actualite.cd, disponible sur <https://actualite.cd/2019/06/08/rdc-les-deputes-cach-accusent-leurs-collegues-du-fcc-doutrage-au-chef-de-létat>, consulté le 2 septembre 2024.
- 22 Évariste Boshab et Gemanda Matadi Nenga, Le statut de représentants du peuple dans les assemblées politiques délibérantes : parlementaires, députés provinciaux, conseillers urbains, conseillers communaux, conseillers de secteur ou de chefferie, Academia, Bruxelles, 2010, p. 120.
- 23 Roberto Tshahe, « Affaire 21 000 \$: Sesanga et Kasekwa risquent d'être invalidés par la commission spéciale (député) », 7sur7.cd, 29 septembre 2022, disponible sur <https://7sur7.cd/2022/09/29/affaire-21000-sesanga-et-kasekwa-risquent-detre-invalides-par-la-commission-speciale>, consulté le 27 août 2024.
- 24 L'article 121 alinéa 2 du règlement intérieur de la législature 2019-2023 stipule que le député : « a l'obligation de sauvegarder, à tout moment, l'honneur et la dignité de ses fonctions ainsi que l'image de marque de l'Assemblée nationale (...) ».
- 25 L'alinéa 2 de l'article 69 du règlement intérieur de la législature 2019-2023 stipule : « Les séances de l'Assemblée nationale sont publiques sauf si, exceptionnellement, le huis clos est prononcé.»
- 26 Talatala, Proposition de loi relative à l'accès à l'information disponible sur <https://talatala.cd/panorama-des-lois/121/> consulté le 27 août 2024.
- 27 GEC, Ebuteli et Berci, *Congolais cherchent démocrates. Entre soif de la démocratie et insatisfaction sociale*, Rapport sondage, août 2022, disponible sur <https://s44308.pcdn.co/wp-content/uploads/2022/08/rapport-sondage-gec-ebuteli-congolais-democrates-soif-redevabilite-insatisfaction-sociale.pdf>.
- 28 Banque mondiale, « Improving Parliamentary Transparency and Accountability: A Toolkit for Open Parliament Reform », 2019.
- 29 Consulter à ce sujet *Bunge Library* sur <http://libraryir.parliament.go.ke/>.
- 30 *Parliamentary Centre, Enhancing Public Accountability Through Parliamentary Transparency*, 2019, p. 34, disponible sur <https://parlcent.org/wp-content/uploads/2020/07/API-II-FINAL.pdf>.
- 31 Talatala est disponible depuis mars 2021 sur <https://talatala.cd>.

L'ensemble de nos publications, blogs et podcasts sont disponibles sur www.ebuteli.org

Ebuteli
1 Av de la paix, Kinshasa, Gombe
@ebuteli

www.ebuteli.org

Congo Research Group/Center on International
Cooperation at at New York University

777 United Nations Plaza, 8th Fl. NewYork, NY
10017, United States

www.congoresearchgroup.org / www.cic.nyu.edu